

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2010**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi quinze octobre deux mille dix à vingt heures trente, sous la présidence de Jacques FEYTE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Frédéric PAIN, et Pascal GEOFFRE.

ABSENTS EXCUSES : Michelle FOUQUE-DUVAL, Sylvaine DROT.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

- Eric LE FALHER a donné pouvoir à Laurent FAURE-BRAC.
- Delphine DEMAZIERE a donné pouvoir à Jacques FEYTE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Frédéric PAIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 1 sujet est supprimé : Convention de veille foncière Etablissement Public Foncier, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et Commune.

- 4 sujets sont rajoutés :

- ① Prix de la cantine pour les élèves extérieurs à la commune.
- ② Condition d'octroi de la bourse communale.
- ③ Prémption urbaine 21 rue des Trembles.
- ④ Contrat de balayage avec la société SEPUR.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 DE LA COMMUNE

A la demande de Monsieur le Maire Jocelyne AUZANNEAU présente le budget supplémentaire 2010, élaboré en collaboration avec Sylvaine DROT qui a reçu l'avis favorable de la commission des finances, qui s'équilibre en Recettes et Dépenses :

- En section de fonctionnement à la somme de 1 574 235,82 €
- En section d'investissement à la somme de 568 879,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2010 ainsi présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2010 DE LA COMMUNE

A la demande de Monsieur le Maire, Jocelyne AUZANNEAU présente l'affectation des résultats 2009. Compte tenu que :

- le compte administratif 2009 du budget communal a été voté le 7 mai 2010,
- la commission des finances de la commune a émis un avis favorable en date du 4 octobre 2010,
les sections de fonctionnement et d'investissement font apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement - excédent de clôture de 1 298 802,81 €
- En investissement - excédent de clôture de 263 399,43 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Affecte :

- En recette d'investissement (art 001) un excédent d'investissement de 263 399,43 €
- En recette de fonctionnement (art 002) un excédent de fonctionnement de 1 298 802,81€

REALISATION D'EMPRUNT PREVU AU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui explique que conformément à l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 4 octobre 2010, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'emprunt destiné au financement des investissements prévus au budget primitif et budget supplémentaire 2010.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal un emprunt à moyen terme d'environ 450 000 € qui devra être négocié au meilleur taux sur 3 ans afin de permettre l'achat de deux immeubles préemptés (61 rue d'Eragny et 21 rue des Trembles) en 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à négocier cet emprunt au taux le plus avantageux sur 3 ans et à en présenter les termes au prochain Conseil municipal.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2010-2014 (PPI)

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui fait le point sur le projet de programme pluriannuel d'investissement de la commune pour la période 2010-2014.

Dans ce projet de programmation, seules sont connues les aides financières de la Communauté d'agglomération puisqu'elles ont fait l'objet d'une convention adoptée en Conseil Municipal du 7/05/2010.

Le Conseil général et le Conseil régional ont modifié la teneur de leurs aides et les modalités de celles-ci et les discussions avec ces deux collectivités sont en cours.

Il est donc proposé que chaque Conseiller prépare son avis sur le projet de PPI présenté et qu'il en soit délibéré au Conseil du mois de décembre, sachant que des informations seront données sur les possibilités d'aides financières notamment du département.

CONVENTION DE REVERSEMENT DU TRI SELECTIF ENTRE ECO EMBALLAGE/CACP ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la société Eco-Emballages sont partenaires du dispositif de collecte sélective des emballages ménagers dans le cadre d'un Contrat Programme de Durée signé en décembre 2005.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités, d'une part de demande de subventions par la Communauté d'Agglomération auprès d'Eco-Emballages relatives aux opérations de communication réalisées et financées directement par la commune, d'autre part de reversement des dites subventions par la Communauté d'Agglomération.

Un tableau récapitulatif des dépenses justifiables par factures accompagné des factures relatives aux dites dépenses, est adressé par la commune à la Communauté d'Agglomération, qui les présente annuellement à Eco-Emballages. Ces justificatifs devront parvenir à la Communauté d'Agglomération avant le 30 juin de chaque année.

La présente convention entrera en vigueur le lendemain de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département pour s'achever à l'échéance du Contrat programme de Durée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention telle que proposée par la CACP.

PROCEDURE D'OUVERTURE POUR REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LA ZAC NEUVILLE 2

Monsieur le Maire rappelle que le site de Neuville-sur-Oise a été retenu par le Ministère de la culture pour accueillir les réserves, les ateliers de restauration et des laboratoires de recherche des plus grands musées nationaux.

Afin de permettre la réalisation et l'intégration du projet dans le site et dans la commune, il est nécessaire que certaines dispositions soient adaptées à la spécificité du projet, en particulier en ce qui concerne les règles de hauteur, compte tenu des contraintes techniques des collections. Par ailleurs, le projet nécessitera pour son implantation de supprimer du plan de zonage les espaces boisés classés à créer qui avaient été inscrits et, sous réserve de l'approbation du nouveau SDRIF, de l'emplacement réservé au profit de l'Etat pour le tracé de l'A104.

Ces modifications et l'accueil du Centre National de Conservation des Patrimoines de Cergy-pontoise justifieront de mettre à jour les orientations du projet d'aménagement et de développement durable relatives à ce secteur de la commune.

La procédure applicable en l'espèce est celle de la révision simplifiée, lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une opération présentant un intérêt général pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'engager la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet de permettre l'accueil du Centre National de Conservation des Patrimoines de Cergy-Pontoise,
- Prend acte du débat sur les changements à apporter sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,
- Décide d'ouvrir la concertation préalable avec la population sous les formes :
 - * une lettre d'info à tous les habitants,
 - * une exposition en mairie présentant le projet et ses impacts sur le document d'urbanisme, pendant une période d'un mois,
 - * la mise à disposition d'un registre pendant toute la durée de cette exposition.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SIERTECC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMMUNICATION ET ELECTRICITE DE LA REGION DE CONFLANS ET CERGY)

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui présente le rapport sur l'activité du syndicat pour l'année 2009.

Il est rappelé que le SIERTECC est un syndicat intercommunal qui regroupe 9 communes des Yvelines et 5 communes du Val d'Oise. La vocation du syndicat est l'étude, le financement et la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux EDF, éclairage public et télécommunications.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2009 du syndicat intercommunal d'enfouissement des réseaux télécommunication et électricité de la région de Conflans et Cergy.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui présente le rapport sur l'activité du syndicat pour l'année 2010.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2010 du syndicat d'énergie des Yvelines.

CONTRAT GAZ

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui précise qu'un contrat pour notre consommation en gaz étant nécessaire, il a négocié avec SUEZ et EDF.

Compte tenu des prix présentés dans chacune des propositions, il apparaît plus opportun que la commune retienne la proposition d'EDF en ce qu'elle prévoit un même tarif du kwh sur les années à venir 2011-2012-2013

Les prix étant les suivants :

Sous-périmètre	Produit	Prix	Unité de Prix
T2	Abonnement Gaz naturel	211,790	€/mois
	Complément d'abonnement Gaz	0,957	€/MWh/mois
	Gaz naturel	3,446	C€/kWh
	Interlocuteur privilégié		Aucune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la signature de ce contrat et autorise le Maire à le signer.

REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe que le Préfet du Val d'Oise a envoyé un rapport sur le schéma départemental et d'habitat des gens du voyage. Une réunion sur ce thème a eu lieu en préfecture le jeudi 14 octobre 2010 ; le Préfet répondant aux questions des communes.

Jocelyne AUZANNEAU rappelle que le précédent schéma date de 2004, le Préfet propose un nouveau schéma ayant reçu un avis favorable de la commission consultative des gens du voyage. La commune de Neuville est sollicitée pour l'implantation d'une aire d'accueil ; les services de l'Etat ayant observé un phénomène d'itinérance en secteur rural.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du projet de révision du schéma départemental et d'habitat des gens du voyage,
- Précise que la commune de Neuville-sur-Oise fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et que cette dernière mutualise implantation et construction des aires de stationnement des gens du voyage sur le territoire de ses 12 communes membres,
- qu'ainsi, la commune de Neuville-sur-Oise ne donne pas suite à l'implantation d'une aire d'accueil en secteur rural.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG 2011-2014

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui rappelle que dans le cadre des obligations des collectivités à l'égard de leur personnel, le Conseil municipal avait décidé, par délibération du 11 décembre 2009, de se joindre à la procédure de renégociation du Contrat-Groupe d'assurance que le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) mettait en place.

La mise en concurrence a permis au CIG de retenir le groupement DEXIA-SOFCAP/CNP qui détenait déjà le contrat précédent et qui a donc été jugé comme présentant les meilleurs taux et prestations.

Le nouveau contrat groupe prend effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au nouveau contrat pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 pour les mêmes types de prises en charges

Agents affiliés à la CNRACL

Franchise sur risque maladie ordinaire	Taux de la masse salariale	Ancien contrat
15 jours	6,40 %	Taux 7,65 %

Agents affiliés à l'IRCANTEC

Franchise sur risque maladie ordinaire	Taux de la masse salariale	Ancien contrat
10 jours	1,35 %	Taux 1,35 %

Il est à noter que les frais du CIG pour cette prestation s'élèvent à 0,12 % de la masse salariale assurée au titre de la CNRACL (même pourcentage que le précédent contrat).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion tel que proposé,
- Approuve les taux et prestations présentés,
- Prend acte des frais du CIG.

DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE DE LA COMMUNE D'ARGENTEUIL AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION -CIG-

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du CIG qui a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire émanant du Maire d'Argenteuil, commune du Val d'Oise occupant à ce jour 2 300 agents.

En application des dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, cette demande doit préalablement à sa prise d'effet prévue pour le 1^{er} janvier 2011, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur la demande d'adhésion du Maire d'Argenteuil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion de la commune d'Argenteuil au CIG.

DEVIS DIVERS

Monsieur Gérard DALLEMAGNE présente le devis de la SEFO pour le remplacement du poteau incendie n° 17 situé rue des Dagnaudes en échange standard pour un montant H.T. de 2 400 €.

Le Conseil municipal approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant.

LAISON MAIRIE-MAIRIE ANNEXE - CONTRAT DE MAINTENANCE POUR ELEVATEUR POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui précise la nécessité d'avoir un contrat de maintenance de l'élève pour l'accès des personnes à mobilité réduite à l'annexe de la Mairie.

Ce contrat est proposé par la société KONÉ pour un montant total annuel H.T. de 1 330 €, conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2010 avec une reconduction par périodes successives de 1 an sans excéder une durée maximale de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les conditions du contrat présenté et autorise le Maire à le signer.

INFORMATION

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui informe du prochain défrichement de la partie boisée dans la ZAC Neuville 2 afin de préparer le chantier du Centre National de Conservation des Patrimoines du Louvre. La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise doit nous faire parvenir les plans de défrichement et reboisement.

PRIX DE LA CANTINE POUR LES ELEVES EXTERIEURS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2010 concernant le prix de la cantine pour la rentrée scolaire 2010/2011 et le prix de 5,55 € appliqué lorsqu'un enfant n'habitant pas la commune déjeune à la cantine.

Monsieur le Maire propose le prix du repas à 5,15 € pour 2 enfants d'une même famille extérieurs à Neuville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité crée un prix pour 2 enfants et approuve le tarif y afférant.

CONDITIONS D'OCTROI DE LA BOURSE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui rappelle que la commune attribue des bourses depuis plus de 25 ans.

Compte tenu du nombre croissant de demandes, il paraît opportun d'apporter quelques modifications ou précisions sur le règlement d'attribution et d'envisager le montant de la bourse en se rapportant au budget communal en préparation pour 2011.

Considérant que le Conseil Général impose un minimum de bourse communale à 38,11 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité moins une abstention,

- adopte le règlement d'attribution de la bourse communale,
- fixe à la somme de 40 € pour l'année scolaire 2010-2011 le montant de chaque bourse communale.

Les dépenses seront imputées à l'article 6714 de la section de fonctionnement du budget communal.

CONTRAT DE BALAYAGE AVEC LA SOCIETE SEPUR

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard DALLEMAGNE qui rappelle le contrat de nettoyage de la voirie, signé le 31 décembre 2009, avec l'entreprise SEPUR aux conditions financières suivantes (considérant le nombre de kilomètres balayés et les volumes de déchets constatés) :

Prestations de base :

- balayage mécanisé de la voirie..... 595,00 € HT/journée
- traitement des déchets..... 102,50 € HT/tonne

Prestations exceptionnelles :

- balayage mécanisé de la voirie (nuit et week-end)... 99,50 € HT/heure
- lavage des chaussées et trottoirs..... 770,00 € HT/journée

Considérant la qualité d'exécution des prestations, Monsieur DALLEMAGNE propose la reconduction du contrat de nettoyage de la voirie par l'entreprise SEPUR pour un an du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la reconduction du contrat.

DROIT DE PREEMPTION 21 RUE DES TREMBLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 7 mai 2010 décidant d'exercer le Droit de Préemption Urbain pour l'acquisition d'un bien immobilier situé 21 rue des Trembles et l'avis du service du Domaine en date du 7 juin 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de rappeler sa décision de préemption du bien sis 21 rue des Trembles, cadastré section AI n° 307 d'une contenance totale de 313 m² appartenant à Mme AKSOUH Meriem au prix de 213 000 € auquel il convient d'ajouter les frais d'agence.
- de donner pouvoir à Monsieur Jacques FEYTE, son Maire, pour signer l'acte d'acquisition du bien de Mme AKSOUH, avec faculté de se substituer l'un de ses adjoints pour la signature.

INFORMATIONS DIVERSES

Jacques FEYTE

Propose :

- Le prochain conseil municipal vendredi 10 décembre 2010 à 20h30 et le pré conseil lundi 6 décembre 2010 à 19h.
- la réunion de la commission des finances vendredi 26 novembre à 19h.
- Dans la grande salle du foyer communal :
 - ⇒ Concert Jazz Moutin Réunion Quartet -Jazz au Fil de l'Oise- dimanche 7 novembre à 17h.
 - ⇒ Concert donné par le Conservatoire à rayonnement régional Vendredi 19 novembre à 21h

Magid ALAOUCHICHE

Rappelle qu'il faut revoir le prix des loyers des occupants des logements de fonction et demande à disposer des conventions d'occupation.

Robert GUENOT

- Fait part de la participation de 50 enfants de Neuville au stage du mois de juillet à la salle de sports.
- S'est rendu à la résidence pour les jeunes travailleurs, dans la ZAC de Neuville, afin de présenter les associations neuvilloises.

Gérard DALLEMAGNE

Informe :

- L'abattage du cèdre place du Pont aura lieu le 3 novembre prochain. Une information sera faite auprès des neuvillois.
- Les travaux de renouvellement de la couche de roulement sur le RD203 au carrefour de l'université se feront de nuit.
- Des actes de vandalisme ont été commis sur les panneaux d'affichage et les miroirs de la rue d'Eragny.

Propose :

- une réunion de la commission infrastructures le 21 octobre à 19h avec pour objet le stationnement rue de Cergy, rue des Moulines et rue M. Jourdain.

Jean-Jacques ROQUES

- Informe de la participation de 13 exposants aux « Créations Neuvilleuses » ainsi que de nombreux visiteurs.
- S'interroge sur la date de fin des travaux du parking en face de la Mairie.

Laurent FAURE-BRAC

Informe que les invitations ont été envoyées aux participants-exposants au Marché de Noël qui aura lieu samedi 4 décembre 2010 sur la Place du Pont de 9h à 17h.

La séance est levée à 23h30.